



Règlement du championnat de ligue MINI4 et PROMO 2014-2015

Date : 13/06/2014

Ce règlement est mis à jour pour la saison 2014-2015 et s'applique dès le 1^{er} juillet 2014.

Ce règlement doit être affiché dans les locaux de chaque club participant au Championnat.

Page 2 : Jauge Mini4

Page 3 et 4 : Jauge PROMO

Page 5 et 6 : Conditions générales de course

Le Responsable de la Commission Sportive

Devin Didier



Jauge Mini4

Le règlement du Championnat de France des jeunes concernant les machines s'applique pour tout ce qui n'est pas expressément visé par le présent règlement (exemple: la mise en place d'une poulie winch est interdite...)

Le matériel est le monotype fédéral national Mini 4 uniquement.

Il est interdit au pilote de changer de char ou de voile durant une épreuve sauf en cas d'incident et avec l'accord du jury,

Tout système permettant de garder la poulie arrière du siège en position verticale est autorisé.

Un pilote Concourant avec un char non conforme doit être disqualifié par le jury sur simple signalement d'un pilote au jury.

Le pilote restera en position assise dans son siège durant toute la manche.

Toute forme de lest est interdite « ceinture de plomb etc... »

Signe de reconnaissance

Tout char doit porter un numéro sur les deux faces de la voile. Les chiffres sont précédés (de préférence) ou suivis d'une lettre désignant le club d'origine.

A : Aquilon

B : Boulogne/mer

C : Camiers

D : Dunkerque

E : Eole Club

F : Fort Mahon Eolia

G : Gravelines

H : Hardelot

L : Ligue

M : Marck

Q : Quend Plage

R : Mer et Rencontre

S : Stella

T : Le Touquet

V: Voiles du Marquenterre

W: Wissant



JAUGE PROMO

La Classe 5 PROMO est accepté comme classe FISLY international.

Toutes les mesures des tubes du mât ou châssis doivent être prise en utilisant le système «métrique» ou bien «impérial »mais ne peuvent pas être mélangé.

Le mélange d'unités de système est défendu dans les 2 parties principales du char (mât et châssis)

Toutes les dimensions des tubes de mât doivent être en unité Métrique ou Impérial.

Toutes les dimensions des tubes de châssis doivent être en unité Métrique ou Impérial.

Un char avec mât Impérial et un châssis Métrique est autorisé. Un char avec mât Métrique et un châssis I impérial est autorisé.

GÉNÉRALITÉS

1 La largeur maximum hors tout du char PROMO en ordre de marche (pilote dans le char) est de 2 m.

2 L'empattement maximum du char PROMO en ordre de marche est de 2,50 m.

3 Le poids minimum du char PROMO en ordre de marche est de 50 kg.

4 La surface latérale maximum de la voile du char PROMO est de 5,50 m² mesurée selon le RIRC.

5 La hauteur maximum du mat du char PROMO est de 5,50 m (mesuré depuis le sol, char en ordre de marche, voile choquée, sans le pilote).

6 Le diamètre des roues du char PROMO est de 400 x 8".

Les jantes sont en matière plastique moulée, ou en alliage métallique.

7 Le poids minimum sous la roue avant du char PROMO mesuré : voile bordée, pilote dans le char, jambes tendues et pieds perpendiculaires aux jambes, est de 11 kg.

8 Le char PROMO est équipé d'un frein efficace.

9 Les carénages sur le châssis, les essieux et les roues sont interdits.

LE CHASSIS

1 Matériaux, dimensions

Le châssis est constitué de tubes d'acier ferreux.

A l'exception des vis, écrous, rondelles, fusées, pivot de direction, frein, palonnier et support de Palonnier, qui peut être en acier inoxydable.

2 Le châssis a la forme d'un « T » ou d'un « Y ».

La distance minimum entre l'axe de la roue avant et la jonction des prises d'essieux est de 1,75 m.

3 La partie avant et la partie arrière sont rectilignes, et chacune composée d'un seul tube, à l'exception du pied de mât et des prises d'essieux, les parties avant et arrière sont alignées sur le même plan horizontal et sur le même plan vertical.

4 Les tubes sont soudés entre eux, à l'exception des essieux, qui peuvent être démontables des prises d'essieux.

5 Le diamètre extérieur maximum des tubes est 0,065 m (tolérance 1%).

A l'exception du tube constituant le pied de mat, dont le diamètre intérieur maximum est 0,065 m.

6 Seuls les tubes constituant la partie avant et les essieux peuvent être travaillés par écrasement. Une partie de ce tube doit rester ronde pour pouvoir mesurer son diamètre.



Le siège

- 1 Le siège est en résine polyester armée de fibres de verre.
- 2 La forme du siège est telle qu'il offre maintien et protection au pilote.
- 3 La forme du siège est telle que le corps du pilote est intégralement visible, observé depuis la tête de mât.
- 4 La forme du siège est telle que les yeux du pilote sont au minimum à 0,40 m du sol (pilote dans le char, jambes tendues et pieds perpendiculaires aux jambes) En position de roulage la hauteur des yeux est supérieure à la hauteur des pieds du pilote et/ou du point le plus haut de l'avant du siège
- 5 La longueur maximum hors tout du siège est 2,50 m.
- 6 La largeur maximale est de 1 m.
- 7 Le point le plus avant du siège est en arrière du pied de mât.
- 8 Le siège est posé sur le châssis.
- 9 Les tubes du châssis ne sont pas apparents dans le siège.
- 10 Les dispositifs de fixation du siège peuvent être des pattes soudées au châssis ne dépassant pas, vers l'arrière, l'aplomb de l'axe F.
- 11 Le siège et ses pattes de fixation ne contribuent pas à la résistance ni à la rigidité du châssis.
- 12 La position du siège n'est pas modifiable.

Le mat

- 1 Le mât est composé de tubes d'aluminium rectilignes et de section ronde et d'une épaisseur minimum de 0,002 m
- 2 Le diamètre extérieur maximum des tubes constituant le mât est de 0,05 m.
- 3 Le mât est constitué de 2 parties creuses (une partie basse et une partie haute) non bouchées pour le contrôle. La partie basse est composée de 3 diamètres différents au maximum. Le mât est rectiligne au repos.
- 4 Quatre diamètres différents de tube sont autorisés dans la composition du mat. Chaque tube doit avoir un diamètre extérieur constant sur toute sa longueur. A chaque changement de diamètre, 0,03m sont libres pour chanfreiner ou pour la protection du fourreau du mât.
- 5 Le mât porte une bande de visualisation (minimum 0,003 m d'épaisseur) sur son pourtour, qui est visible en roulant, et dont le bord supérieur est située à 0,55 m du sol.

La bôme

- 1 La bôme est composée de tubes d'aluminium rectilignes et de section ronde.
- 2 La longueur de la bôme est telle qu'elle dépasse la verticale du point le plus arrière du casque du pilote en position de pilotage.
- 3 Le point le plus bas de la bôme ne se situe jamais sous 0,55 m mesuré depuis le sol.



Conditions Générales de course

Inscription et départ

Les droits d'inscription ne peuvent excéder **6 €** pour les mini 4 et **10 €** pour les PROMO.

Pour les pilotes mineurs MINI4, l'autorisation parentale sera effectuée pour l'année «document disponible sur le site de la ligue » et détenue par le club du pilote.

Pour les pilotes mineurs PROMO, l'autorisation parentale sera effectuée pour l'année «document disponible sur le site de la ligue » et détenue par le pilote.

Les licences seront présentées lors de l'inscription et seront rendues immédiatement.

Accueil des pilotes licenciés à l'étranger :

La ligue est obligée de prendre une mesure conservatoire en **refusant** les pilotes licenciés à l'étranger pour toutes les courses n'ayant pas le statut de course internationale enregistrée dans le programme de la FISLY.

En effet, il est apparu que les pilotes Français ne sont pas assurés par la FFCV en cas de collision avec les pilotes licenciés à l'étranger lors d'une course de ligue.

Par contre tous les pilotes, quelque soit leurs nationalité, peuvent participer aux courses s'ils possèdent une licence française.

Aucun briefing ne pourra être donné avant 9 H 30 pour les catégories mini 4.

Les départs sont séparés pour les mini4 (minimes et cadets) ainsi que pour les PROMO (juniors et séniors)

Seul le directeur de course décide de rassembler sur une seule ligne les MINI4 « et/ou » les PROMO juniors et séniors.

Une seule ligne de départ peut-être utilisée en tenant compte du nombre le plus important de participants dans chacune des catégories.

Réclamations « extrait du RIRC » :

• **Au plus tard 10 minutes** après l'arrivée de chaque manche (dernier pilote), le pilote qui veut porter une réclamation doit communiquer son intention à un membre du comité de course qui prend note du n° de voile du ou des concerné(s)

• **Seulement les pilotes** qui ont communiqué leur intention de porter réclamation, sont autorisés à le faire effectivement en complétant le formulaire de réclamation auprès du jury et ceci doit être fait **au plus tard 30 minutes** après l'arrivée de la dernière manche de la journée.

Usage des réclamations au sein de la ligue :

Pour les mineurs, **seuls les pilotes ou le représentant du club du pilote**, peut déposer une réclamation dans le respect des règles du RIRC.



Résultats et Remise des prix

L'affichage du classement provisoire **doit être effectué** 15 minutes avant la remise des prix afin de permettre les réclamations.

Extrait du RIRC :

Chaque pilote peut porter réclamation sur les résultats ou sur les pénalisations et ceci doit être fait au plus tard 60 minutes après publication de ses résultats/pénalités.

L'organisation se doit de récompenser les 3 premiers de chaque catégorie ainsi que les féminines se trouvant dans la première moitié du classement.

Afin d'encourager la participation de nos jeunes pilotes, il est souhaitable que chaque pilote soit invité à venir chercher un lot de convivialité lors de la remise des prix.

Défraiement :

Le club organisateur se doit de défrayer le directeur de course et le président de jury de 75€.

Le club peut demander à la ligue, en respectant les procédures en place, le remboursement pour un montant de 50€

Règles de sélection au championnat de France (jeunes et Séniors)

Championnat de France des jeunes :

La sélection est effectuée par la commission sportive de la ligue en fonction des quottas qui lui sont attribués par la FFCV.

Cette sélection s'appuie sur le classement de ligue de l'année en cours.

La commission a la prérogative de sélectionner un ou une pilote en repêchage après l'étude de sa situation

Championnat de France Séniors et participation des juniors :

La sélection est effectuée par la commission sportive de la ligue en fonction des quottas qui lui sont attribués par la FFCV pour la catégorie D1 et D2

Cette sélection s'appuie sur le classement de ligue de l'année en cours des pilotes Séniors dans la catégorie D1 et D2. Pour compléter ces listes, la commission s'appuie sur le classement de ligue de l'année en cours des pilotes juniors D1 et D2.

Toutefois pour être sélectionné, un pilote junior se devra d'avoir participé à un Grand Prix PROMO dans l'année en cours.

Cas particulier

Site : <https://sites.google.com/site/liguecharavoilenordpasdecalais/>



Ligue Nord-Pas-de-Calais-Picardie

CHAR A VOILE



Siège : 8, rue Maurice Vincent, 59240 DUNKERQUE

Si l'ensemble des catégories D1 et D2 sont remplies par les Séniors, la commission a la prérogative de sélectionner dans chaque catégorie de 1 à 3 pilotes Masculins et de 1 à 3 pilotes Féminins en substitution des six derniers Séniors sélectionnés de chaque catégorie.